

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, ayant pour but de supprimer les juridictions d'exception et de faire attribuer aux tribunaux d'un même ordre la connaissance des mêmes délits, quelle que soit la qualité des auteurs. (N° 19, session extraordinaire de 1892.)

Nommée le 17 novembre 1892.

MM.

1^{er} BUREAU : BADUEL.

2^o — LECHERBONNIER.

Président

3^o — TRARIEUX.

4^o — CHOVET.

5^o — MORELLET.

6^o — JULES GODIN.

Secrétaire

7^o — CAMESCASSE.

8^o — CORDELET.

9^o — BÉRENGER.



et l'ancien pour la justice. & sera l'ancien fait
accusé de citation inerte. & l'ancien qui
a fait son procès :

Il admet la citation de l'ancien civil, par les
faits de l'ancien, avec une citation de l'ancien.
Le Cédant Le recetant
Julien Godey

Paris le 10 Décembre 1894

La description après l'ancien - l'ancien qui
n'est pas dans le nouveau procès, après l'ancien
observation faite par tous les membres de la Cour

1^o l'ancien l'ancien l'ancien à l'ancien
2^o l'ancien l'ancien l'ancien l'ancien l'ancien
pour les magistrats, pour les l'ancien.

3^o l'ancien l'ancien l'ancien l'ancien l'ancien
l'ancien l'ancien l'ancien l'ancien l'ancien
de l'ancien

4^o l'ancien l'ancien l'ancien l'ancien l'ancien
l'ancien l'ancien l'ancien l'ancien l'ancien
l'ancien l'ancien

5^o l'ancien l'ancien l'ancien l'ancien l'ancien
l'ancien l'ancien l'ancien l'ancien l'ancien

Le Cédant Le recetant
Julien Godey

Paris le 10 Décembre 1894

Après l'ancien l'ancien l'ancien l'ancien l'ancien
l'ancien l'ancien l'ancien l'ancien l'ancien

1^o l'ancien l'ancien l'ancien l'ancien l'ancien
l'ancien l'ancien l'ancien l'ancien l'ancien

2^o l'ancien l'ancien l'ancien l'ancien l'ancien
l'ancien l'ancien l'ancien l'ancien l'ancien
l'ancien l'ancien l'ancien l'ancien l'ancien
l'ancien l'ancien l'ancien l'ancien l'ancien

